



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA
MRC DE KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT
Le 9 août 2021

À une séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de Kamouraska, tenue à 20H05 dans la grande salle du Centre communautaire de Kamouraska, le lundi 9 août 2021, sous la présidence du maire, Gilles A. Michaud.

Cette séance d'ajournement fait suite à la séance ordinaire tenue le 2 août 2021.

Cette séance se tiendra en présentiel pour les élus municipaux et le personnel administratif (avec distanciation & mesures sanitaires appliquées) ainsi qu'en présence de la population en général tel qu'énoncé par les autorités de la Santé publique tout en appliquant les mesures sanitaires.

Sont présents sur place :

Gilles A. Michaud, maire
Michel Dion
Patrick Pelletier
Viviane Métivier
Denis Robillard

Absences : M. Hervé Voyer
Robert Lavoie

Les membres du conseil formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud.

Mychelle Lévesque agit à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Monsieur Jérôme Drapeau, Responsable des Travaux Publics, est aussi présent à cette séance.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire remercie toutes les personnes présentes et ouvre la réunion.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21.08.178 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Viviane Métivier
APPUYÉ PAR Patrick Pelletier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé par la directrice générale. Prendre note que l'ordre du jour stipule le point suivant seulement :

→ Résolution pour acceptation du soumissionnaire pour travaux de décohesionnement et de pavage de diverses rues.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DU SOUMISSIONNAIRE POUR TRAVAUX DE
DÉCOHÉSIONNEMENT ET DE PAVAGE DE DIVERSES RUES

21.08.179 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion
APPUYÉ PAR Patrick Pelletier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE, suite au dépôt, à l'étude et à la recommandation faite par Guillaume Bouchard, ingénieur, la municipalité accepte la soumission déposée par Construction & Pavage Portneuf Inc. au montant de : 357 120.10 \$ incluant les taxes applicables pour des travaux de pavage et de décohésionnement de diverses rues de la municipalité.

QUE la municipalité demande à l'entrepreneur de procéder aux travaux le plus tôt possible.

AUTRE SOUMISSIONNAIRE REÇUE :

→ Construction BML Inc.: 363 142.79 (taxes incluses).

FERMETURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

21.08.180 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Pelletier
APPUYÉ PAR Michel Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance d'ajournement soit close. Il était 20H10.

Gilles A. Michaud, maire

Mychelle Lévesque, dir. gén. & sec. trés.

NOTE :

« Je, Gilles A. Michaud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Gilles A. Michaud, maire